



Informations pour les parents lorsque le résultat du test de dépistage auditif nécessite un examen supplémentaire.

État du 15.10.2008

Chers parents !

Aujourd'hui, votre enfant a participé à un test de dépistage auditif.

D'après ce test de dépistage auditif, votre enfant devrait se soumettre à un examen détaillé effectué par un spécialiste.

Cela ne signifie pas que votre enfant est atteint de surdité.

Un résultat nécessitant un examen ultérieur n'est pas un diagnostic médical final. Peu d'enfant ayant un résultat positif au test de dépistage auditif ont vraiment une déficience auditive.

Cependant, nous vous recommandons instamment de prendre rendez-vous au cours du mois prochain avec une des institutions mentionnées au verso. Vous bénéficierez là-bas d'un examen spécialisé.

Veillez fixer un rendez-vous aussi vite que possible, car une ouïe saine et une bonne audition dès la naissance sont les conditions de base pour un développement optimal de la parole.

Ne mettez pas d'huile ou de crème à votre bébé pour ce rendez-vous. Essayez de le tenir réveillé. Allaitez-le ou nourrissez-le seulement à votre arrivée (si possible) de sorte qu'il dorme pendant l'examen. N'oubliez pas le livret d'examen jaune.

Le personnel de la maternité se tient volontiers à votre disposition en cas de question (vous trouverez l'adresse sur le timbre ci-dessous). Vous pouvez aussi contacter le bureau du centre de dépistage de Westphalie-Lippe (téléphone : 0251-83-55931 du lundi au vendredi de 9.00 heures à 12.00 heures, adresse électronique : info@hoerscreening-wl.de).

Votre équipe de dépistage néonatal des troubles auditifs

Raum für den Klinikstempel
